

20minutes, 18 novembre 2014

## Contre des civilistes dans les écoles

**Les civilistes ne devraient pas à l'avenir jouer les «pions» dans les écoles. Par 15 voix contre 10, la commission de la politique de sécurité du National refuse cette possibilité d'affectation.**

La majorité de la commission estime que des affectations dans des écoles ouvriraient une boîte de Pandore et ne manquerait pas de créer des problèmes dans le futur, a-t-elle communiqué mardi. Elle reprend ainsi à son compte une des critiques formulées par la droite dure.

Les civilistes ne devraient pas remplacer les enseignants; ils n'auraient pas le droit d'assumer la responsabilité des cours, avait pourtant précisé le Conseil fédéral. Et, comme dans tous les autres domaines d'activité du service civil, les affectations dans les écoles ne devraient pas provoquer de distorsions sur le marché.

Avec la proposition du gouvernement, les civilistes pourraient surveiller les récréations et donner un coup de main lors des devoirs, pendant les repas, à la conciergerie ou en période de camps scolaires. Les cantons et les communes seraient libres de faire ou non appel à eux dans ce domaine.

La révision de la loi sur le service civil prévoit par ailleurs des restrictions pour les engagements à l'étranger. Ceux-ci devront servir la promotion civile de la paix. Par 12 voix contre 11 et 1 abstentions, la commission a rejeté une proposition de ne permettre des engagements volontaires hors des frontières.

### Quand déposer la demande?

Le dépôt de la demande d'admission pose en outre problème à la commission. Par la voix prépondérante de son président Thomas Hurter (UDC/SH), elle a demandé aux services de Johann Schneider-Ammann de revenir en janvier avec des variantes.

Selon le modèle présenté par le Conseil fédéral, les aspirants civilistes continueraient de prouver leur conflit de conscience en acceptant d'accomplir un service une fois et demie plus long que l'armée. Mais ils devraient désormais prendre part à une journée d'introduction avant même leur admission.

Le but est qu'ils s'interrogent sérieusement en amont sur les conséquences de leur décision, selon le gouvernement. Ce dernier a par ailleurs renoncé à supprimer l'obligation de confirmer sa demande d'accomplissement d'un service civil.

(ats)